

Emoi autour du licenciement annoncé d'un journaliste de Sudpresse

Xavier Lambert avait critiqué, dans un mail interne, la Une de samedi dernier « Justice est faite ! ». La direction du journal l'a mal pris mais ne l'a finalement pas licencié face au tollé.

La direction du groupe de presse régionale Sudpresse (*La Meuse, La Nouvelle Gazette...*) a décidé de faire marche arrière. Xavier Lambert restera bien chef d'édition du bureau de La Louvière. L'annonce de son licenciement mardi avait suscité une vague d'indignation sur les réseaux sociaux et de nombreuses réactions dans les milieux politiques, syndicaux, journalistiques...

La faute de ce journaliste ? Avoir remis en cause dans un mail interne adressé à ses collègues chefs d'édition la Une de Sudpresse de samedi. Ce jour-là – le lendemain de la mort des trois terroristes de Paris –, les journaux du groupe titraient « Justice est faite ! ». Cette Une avait immédiatement suscité la polémique.

« J'ai fait part dans un mail adressé à mes collègues chefs d'édition de mon intention de manifester ma désapprobation par rapport à la Une, explique Xavier Lambert. Je leur demandais s'ils partageaient mon sentiment et s'ils voulaient qu'on fasse une réaction commune. Ce n'était nullement une attaque personnelle contre quelqu'un de la direction. Le ton n'était pas agressif. C'est sur base de ce mail que j'ai été convoqué ce mardi par la direction pour me faire signifier mon licenciement. »

L'effet d'une bombe

Dans un contexte où l'on célèbre la liberté d'expression, la nouvelle a fait l'effet d'une bombe. Pour Martine Simonis, secrétaire générale de l'AJP

(Association des journalistes professionnels), « il est inacceptable qu'un journaliste puisse être licencié pour le seul motif d'avoir voulu donner un avis sur une Une par ailleurs très controversée. La liberté d'expression, ça commence dans les rédactions ». Elle dénonce aussi les méthodes de gestion de la direction de Sudpresse qui laissent peu de place au débat interne.

La Société des journalistes professionnels du *Soir* (groupe Rossel, tout comme Sudpresse) a aussi réagi exprimant sa « consternation » et jugeant « inacceptable qu'un journaliste soit licencié pour avoir voulu soumettre au débat un choix éditorial ».

Le Directeur général de Sudpresse, Pierre Leerschool, se défend pourtant d'avoir annoncé à Xavier Lambert son licenciement. « On lui a dit que s'il n'était plus en phase avec le projet Sudpresse et le mode de fonctionnement de l'entreprise, il fallait négocier son départ.

On lui a fixé rendez-vous au lendemain pour qu'il réfléchisse. » Pour lui, il ne s'agit nullement d'une question de liberté d'expression. « Il y a des organes via lesquels les cadres peuvent s'exprimer. Chaque jeudi, le collège des chefs d'édition se réunit. J'avais moi-même mis à l'ordre du jour la question de cette Une. C'est là qu'il fallait en parler. S'il a un problème avec une décision du journal, il doit en parler à sa rédaction en chef plutôt que d'essayer de fédérer un groupe de journalistes à ses côtés. Ce n'était pas la première fois qu'il jouait au franc-tireur. » De l'aveu de Xavier

Lambert, son licenciement n'était plus qu'une formalité. La pression de l'opinion publique a-t-elle été trop forte ? Toujours est-il que mercredi midi, après que les journalistes de son bureau ont plaidé sa cause, la direction de Sudpresse a accepté de le maintenir à son poste « parce qu'il a reconnu sa maladresse sur la forme, et qu'il nous a affirmé qu'il adhérerait toujours au projet Sudpresse ». ■

JEAN-FRANÇOIS MUNSTER

La Une polémique de samedi : « J'ai fait part de mon intention de manifester ma désapprobation », plaide Xavier Lambert (ci-contre). © D.R.

DÉONTOLOGIE

Deux plaintes déposées contre « Justice est faite ! »

Le titre « Justice est faite ! » barrant la Une des journaux de Sudpresse, samedi dernier, au lendemain de la mort des trois terroristes de Paris n'a pas fini de faire parler de lui. Deux plaintes ont été déposées à ce sujet devant le Conseil de déontologie journalistique (CDJ), nous a confirmé son secrétaire général, André Linard. C'est maintenant à cet organe d'autorégulation du secteur de la presse de décider si elles sont fondées ou non.

Sudpresse est le média contre lequel il y a le plus de plaintes reconnues fondées par le CDJ. En 2014, sur les 53 dossiers de plainte ouverts devant lui, 24 concernaient le groupe Sudpresse.

J.-F. M.